

PARRAINAGE CIVIL

Enfant _____

Date du parrainage _____ à _____ h _____

INFORMATIONS GÉNÉRALES

• Acte citoyen, le baptême civil (ou «baptême Républicain») est l'engagement moral des parrain(s) et marraine(s) d'accompagner l'enfant dans les différentes étapes de sa vie et de suppléer les parents en cas de malheur familial. Il est également destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.

• Le baptême civil est né sous la Révolution Française, à l'époque de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il fut inspiré par Monsieur Camille Desmoulins. Même s'il semble prévu par le décret du 20 Prairial, an II (08 juin 1794) qui donnait aux municipalités l'exclusive habilitation à établir les actes de l'état civil, aucun texte législatif ne lui est vraiment applicable. Il relève vraisemblablement plus de la coutume.

• **Légalement, le baptême civil n'a aucune valeur juridique.** L'engagement des parrain(s) et marraine(s) reste symbolique. Il s'agit néanmoins d'un engagement moral fort, prononcé devant le maire, officier d'Etat Civil. Les parents qui souhaiteraient faire des parrain(s) et marraine(s) de véritables «tuteurs» en cas de disparition, doivent procéder par voie testamentaire chez un notaire, ou par sous-seing privé (article 398 du Code Civil).

• Le baptême républicain n'est prévu par aucun texte législatif. Les maires ne sont donc pas tenus de le célébrer et il n'y a pas de cérémonial préétabli.

• Il ne s'agit pas d'un acte d'état civil, le maire n'est pas autorisé à l'inscrire sur les registres de l'état civil.

• Ainsi, rien n'oblige l'officier d'état civil à délivrer une déclaration de «baptême» ou de «parrainage civil». Cela ne lui est pas interdit non plus mais les certificats ou documents qu'il délivre pour l'occasion, ainsi que la tenue d'un registre officieux, ne présentent aucune valeur juridique.

• Le dossier doit être déposé au moins un mois avant la date prévue de la cérémonie.

• Tout document manquant entraînera le rejet immédiat du dossier.

• Les parrains et/ou marraines doivent être âgés de + 13 ans (âge de discernement).

• Tous les documents doivent être fournis en originaux et en copies (sauf spécification contraire)

• Tout document manquant entraînera le rejet immédiat du dépôt du dossier

• Aucune modification ne sera acceptée moins de 8 jours avant la date du Parrainage

• **Tout retard à la cérémonie pourra entraîner le report du parrainage à une date ultérieure.**

• **Dans un souci d'organisation, les parents devront indiquer le nombre de personnes prévues ainsi que les souhaits ou les contraintes diverses** (handicap nécessitant un aménagement, déroulé de la cérémonie,...) **concernant le déroulement de la cérémonie.**

DOCUMENTS À FOURNIR

La copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant concerné

La pièce d'identité chaque parent

(Carte Nationale d'Identité, Passeport, Carte de séjour)

Justificatif de domicile

quittance de gaz, d'électricité ou de téléphone (fixe ou portable), taxe foncière ou taxe d'habitation, (les factures imprimées d'internet sont acceptées)

OU

Pour les personnes hébergées : justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant + attestation d'hébergement sur l'honneur + un justificatif propre du futur concerné (attestation carte vitale, fiche de paie, facture de téléphone portable...)

Copie de la pièce d'identité des Parrain(s) et/ou Marraine(s) ainsi que leur adresse

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Enfant

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____ Lieu de naissance _____

Père de l'enfant Nom _____ Prénoms _____

Adresse _____

Téléphone _____

Mère de l'enfant Nom _____ Prénoms _____

Adresse _____

Téléphone _____

PARRAIN **MARRAINE**

Nom _____

Prénoms _____

Adresse _____

PARRAIN **MARRAINE**

Nom _____

Prénoms _____

Adresse _____

Nombre de personnes présentes à la cérémonie _____

Nous avons pris connaissances des règles relatives au bon déroulement d'un parrainage à Saint-Denis et nous nous engageons à les respecter. Nous avons été informés lors du dépôt du dossier que s'il manquait des pièces ou si ce dernier n'était pas remis dans les délais impartis, il ne serait pas pris en compte et que par conséquent la cérémonie ne pourrait avoir lieu. De plus, tout retard lors de la cérémonie pourra entraîner son report à une date ultérieure.

Signature de _____ Signature de _____